

Compte-rendu du Conseil Municipal du avril

Excusés : X. Francisco, G. Bagci, A. Talbot (pouvoir à B. Belony)

Secrétaire de séance : C. Sondaz

Etat des indemnités perçues par les élus : Obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué (en euros et en brut) chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le CGCT – Code Général des Collectivités Territoriales - et calculées sur la base des éléments suivants :

- l'indice brut terminal de la fonction publique soit depuis le 1er janvier 2019 : IB 1027 - IM 830. La valeur du point est de 4.686 € ce qui donne une base de $830 \times 4.686 = 3889.38$ €
- la strate démographique dans laquelle s'inscrit la commune (Pour Nivolas, le maximum est de 51.60 % de cette somme pour le maire et 19.8 pour les adjoints).
- le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI, etc.).

Par rapport à la population de référence de Nivolas (2 702 habitants), l'enveloppe globale des indemnités se calcule comme suit : taux maximal de l'indemnité du Maire 51.60 % de l'Indice 830 x 4.686 € (valeur du point) + taux maximal de l'indemnité des adjoints (x 4) : 19.80 % (x 4) SOIT une enveloppe globale de 130.80 % correspondant à $830 \times 4.686 \times 130.80 \% = 5087.31$ €

	TAUX APPLIQUE	Montant mensuel brut
Maire	23% (taux max 51.60 %)	895.56 €
1er Adjoint	12 % (taux max 19.8 %)	466.72 €
2ème Adjoint	12 %	466.72 €
3ème Adjoint	12 %	466.72 €
4ème Adjoint	12 %	466.72 €
1er conseiller délégué	7 %	235.51 €
2ème conseiller délégué	7%	235.51 €
3 ^{ème} conseiller délégué	7 %	235.51 €
4 ^{ème} conseiller délégué	7 %	235.51 €
TOTAL	99 %	3 237.76 €

Vote du compte de gestion du Trésorier : Les chiffres du compte de gestion du trésorier sont rigoureusement identiques à ceux du compte-administratif de la commune, le Compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2020 : La section de fonctionnement est arrêtée à 1 877 480.29 € de recettes pour 1 470 461.94 € de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 407 018.35 € auquel Il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs de 133 671.21 €, soit un excédent global de fonctionnement de 540 689.56 €

La section d'investissement est arrêtée à 1 361 927.41 € de recettes pour 506 683.21 € de dépenses, soit excédent de l'exercice 855 244.20 €, duquel il faut déduire le déficit des exercices antérieurs 648 839.49 € soit un excédent global d'investissement de 206 404.71 €.

Le résultat global de clôture (Fonctionnement et investissement) est de 747 094.27 €. Il faut également prendre en compte 332 268.75 € de restes à réaliser. Le compte administratif mis aux voix par la première adjointe est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du compte administratif 2020 au budget primitif 2021 : Proposition de répartir l'excédent de 747 094.27 € en deux parties : 332 268.75 € en investissement pour couvrir les restes à réaliser et 206 404 .71 € d'excédent d'investissement reporté ; 208 420.81 € en fonctionnement (excédent de fonctionnement). (Unanimité)

Vote du taux des taxes communales : En 2021, la commune ne percevra plus la Taxe d'Habitation. Le montant de cette taxe, sera compensée par le transfert d'une partie de le TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) perçue jusqu'en 2020 par le département. Le taux communal 2020 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) était de à 15,95%, le taux départemental de 15.90%, soit un taux global de référence de 31.85%.

Face à la baisse des dotations, à la disparition de la taxe d'habitation, au transfert partiel à la commune de la taxe foncière sur les propriétés bâties auparavant perçue par le Département, il est proposé de majorer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 1% pour passer le taux 2021 à 32,17% (taux moyen national : 37,52%, Départemental : 44,31%, Taux plafond 110,78%)

Quant au taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) voté par la commune en 2020 (50,71%) : Proposition de le majorer de 1% soit 51,22% (Taux moyen national : 49,79%, départemental 61,20%, Taux plafond 153,00%. Par 17 voix pour et 4 abstention, la majoration des taux de 1% est adoptée.

Vote du Budget Primitif 2021 :

La section de fonctionnement est arrêtée à 2 047 353.72 € en dépenses et en recettes. Elle inscrit un prélèvement de 239 366.78 € pour alimenter la section d'investissement.

La section d'investissement est arrêtée à 1 232.961.22€ auxquels s'ajoutent 332 268.75 € de reste à réaliser, soit 1 565 229.97 € en dépenses et en recettes.

Les investissements principaux seront l'aménagement de sécurité du la RD 1085, au droit du nouveau lotissement, l'extension et amélioration thermique de l'école maternelle, l'aménagement d'une nouvelle classe à l'école primaire et le remplacement de l'éclairage de la grande salle du Gymnase. (17 voix pour et 4 abstentions)

Vote des subventions aux associations

Associations locales	subventions 2020	Propositions Subventions 2021
ACCA	150	150
ALEP ART ET CULTURE	500	500
ALEP PLEIN AIR	455	490
ALEP Matériel (au titre de cotisation)	50	50
ALEP YOGA	75	100
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	760	760
AMI DE LE BIBLIOTHEQUE		300
ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'EGLISE DE VERMELLE	500	500
BASKET CLUB	2100	2305
GROUPE DES RETRAITES SPORTIFS DE NIVOLAS	150	150
COOPERATIVE SCOLAIRE	75	75
CLUB SPORTIF NIVOLESIEN	2500	2700
DON DU SANG	150	150
ESPOIR GYMNIQUE NIVOLAS	2100	2305
FNACA	150	150

GYM ADULTES NIVOLAS	150	150
HATHA YOGA ENERGIE	100	100
JARDINS DES RAVINAUX	150	150
JUDO	600	1160
NIVOLAS-CYCLO		100
NOIR D'ARGENT	150	130
PETANQUE CLUB (Loisirs)	100	130
PETANQUE 38	200	210
CHORALE EN PLEIN COEUR	100	130
SOU DES ECOLES DE BOUSSIEU	1000	1000
SOU DES ECOLES DE NIVOLAS VERMELLE	2300	2300
TENNIS CLUB	700	805
Total :	15 265	17 050

Autres associations ou organismes		
ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DELPHINE NEYRET	150	150
AFSI	250	250
BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER DE BOURGOIN JALLIEU	100	100
CENTRE REGIONAL LEON BERARD (association d'aide aux familles)	288	288
CHAMBRE DES METIERS DE L'ISERE	336	
DDEN	30	30
FONDATION DU PATRIMOINE	100	
ES RESTOS DU CŒUR	350	350
MFR La Grive	48	
SEVE (service d'accompagnement véhiculé)	500	500
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (section de Bourgoin-Jallieu)	150	150
SOLEIL DE CLOWN	100	100
UDAI	46	46
MFR St Barthélémy	48.00	
MFR St André le Gaz	48.00	
To	2448	1964
tal :		

Les subventions sont adoptées par 17 voix pour, 3 abstentions, une personne ne prenant pas part au vote.

Vote de la subvention au CCAS : A l'unanimité, vote d'une subvention de 14 000 € au CCAS.

Garantie d'emprunt accordé à la Société Dauphinoise pour l'Habitat : pour l'acquisition en VEFA de 5 logements « Les Portes de Nivolas », rue Rose Valland, à hauteur de 30 % sur les PLUS -Logement Usage Social - (80 449.80 €), sur les PLAI – Plan Local d'Aide à l'Insertion (53 607.60 €) et sur les PHB 2019. La CAPI garantit quant à elle 70 % des prêts afférents à l'opération. (Unanimité)

Contrat de Maitrise d'œuvre extension/isolation école maternelle : Suite à l'étude préalable et les dossiers de subvention réalisés, la commune doit faire le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux d'extension et d'isolation de l'école maternelle.

Il est proposé de faire le choix de la continuité du travail qualitatif engagé en confiant la maîtrise d'œuvre au cabinet ARCHICUBE. Le montant des honoraires s'élève à 39 900 € HT. (Unanimité)

Tarification et règlement Centre de loisirs été 2021 : Il est proposé une hausse de 2 % sur les tarifs appliqués précédemment soit : **TARIFS POUR LES NIVOLESIENS**

QUOTIENT	Prix par jour	Semaine	Semaine du	Semaine de 3 jours
----------	---------------	---------	------------	--------------------

		complète	14/07	(du 7/07 au 9/07)
De 0 à 290 €	4.90	24.50	19.60	14.70
De 291 à 580€	7.40	37	29.60	22.20
De 581 à 742 €	10.10	50.50	40.40	30.30
De 743 à 952 €	12.70	63.50	50.80	38.10
953 à 1232 €	15.40	77	61.60	46.20
1233 à 1353€	18.40	92	73.60	55.20
Sup ou égal à 1354 €	19.70	98.50	78.80	59.10

Ces tarifs tiennent compte de la participation communale de 4 € déjà déduite

TARIFS POUR LES HORS COMMUNE :

Quotient	Prix par jour	Semaine complète	Semaine du 14/07	Semaine de 3 jours (du 7 au 9)
Inférieur à 1000	20.75	103.75	83	62.25
Supérieur à 1000	21.25	106.25	85	63.75

Le règlement du centre de loisirs a également été révisé. Le règlement et les tarifs 2021, sont adoptés à l'unanimité.

Tarification et règlement des activités périscolaires : rentrée septembre 2021

Il est proposé une hausse de 3 % pour la cantine par rapport au tarif de l'année scolaire 2020/2021 soit :

Quotient familial	Prix du repas 2020	Prix du repas 2021
au-dessous de 500 €	2.85 €	2.95 €
de 500 € à 799 €	4,20 €	4.35 €
de 800 € à 999 €	4.80 €	4.95 €
supérieur ou égal à 1 000 €	5.20 €	5.35 €
hors commune	6.30 €	6.50 €
adulte	8.80 €	9.05 €
Accueil pour enfants bénéficiant d'un PAI	2.00 €	2.05 €

Le prix de la garderie reste inchangé, 1€ la séance du matin, 1,50€ la séance du soir.

Le règlement des activités a également été révisé. Le règlement et le tarif 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Bibliothèque : Le portail de la Bibliothèque sera de nouveau opérationnel avec les communes associées.

Déclarations préalables :

Pierrette Thevenoz : Parcelle AC 408, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour mise en place d'un abri de jardin en PVC gris, 669, rue des Plattières.

Fabienne Thiery : parcelle AB 466, en zone Ub au PLU, pour construction d'une véranda, 416 avenue de Ruffieu.

SBC Holding : parcelle B 296, en zone Ui au PLU, Blanc et bleu Bc et Bv au PPR, pour aménager un accès à la rue du Lac.

Fanny Chatron : parcelle AD 618, en zone Ua au PLU, rouge RC au PPR, pour installation d'une clôture et revêtement de sol devant le garage, 788 rue du Bas-Vermelle.

ENEOS SARL : parcelle AC 125 en zone Ub au PLU, blanc, bleu Bg1 et rouge RI' au PPR, pour extension d'un bâtiment, 1660 RD 1085.

Boualem Hassaini : parcelle AC 337, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 et Bv au PPR, pour construction d'une piscine de 18m² au 439 rue des Châtaigniers.

VLM Auvergne SARL : parcelle B 260 et 265, en zone Ui au PLU pour pose de panneaux photovoltaïques sur toute la toiture, 379, rue du Vernay.

Cédric Lipold : parcelle AD 355, en zone Ub au PLU, pour construction d'un mur de clôture de 1,70m, au 272 allée de Montcizet. (Refus)

Sana Mabrouk : parcelle AB 962 en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une piscine de 21 m², au 19, allée Rose valland. (Refus, dans l'attente de l'avis de la CAPI)

EARL Goyet Jérémy : parcelle A4, en zone An au PLU, Rouge RI' au PPR, pour construction de 3 serres agricoles de 1988m² de surface totale, le Carcat.

Louis Garambois : parcelle AH 248, en zone Ub au PLU, blanc, bleu Bc et Rouge RC, RG, Rv au PPR, pour construction d'un carport de 45,44m², 150, allée de la Soie.

Adel Ben Hassine : parcelle AH 255, en zone Ub au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture au 3172 RD 1085.

Groupe SINGER : parcelles B 282, 163, 176, 257, 270, 284, 286, en zone Uic au PLU, rouge RC et RI' au PPR, pour mise aux normes de sécurité d'un bâtiment existant, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, création d'une baie accessible aux pompiers et 3 places PMR, 491, rue du Lac.

SCI FP2M : parcelle AD 595, en zone Ub au PLU, pour réfection de façades, agrandissement d'une fenêtre, changement des menuiseries au 2248 RD 1085.

Bruno Grosset : parcelle C 348, en zone A au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour mise en place d'une clôture, 1249, chemin des Renardières.

Permis de construire :

SCI du Lac : parcelles AB 526, 436, en zone Uic et N au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour construction d'un garage poids lourds et véhicules utilitaires, 121, rue du Lac.

SCI GFPI : parcelle AE 379, en zone Ua au PLU, blanc et violet Bc1 au PPR , pour construction de deux logements, 110, rue du Carre.

Mounir Bentaybi : parcelle 528, en zone N au PLU, blanc, bleu Bc et rouge RC au PPR, pour extension d'une maison d'habitation, 316, rue du Lac.

Autorisation de travaux :

SASU O 3 petits doudous : parcelle AB 272, en zone Ub et N au PLU, bleu Bc au PPR, pour installation d'une micro crèche, 1124, RD 1085.